

PRINCIPES

STRUCTURELS

FONCTIONNEMENT

LES

VIEILLES

PIERRES

Les ateliers peuvent être ouverts toute l'année.

Pour les ateliers « **travaux pratiques** », les programmes ou sessions sont essentiellement calqués sur le calendrier scolaire mais il n'est pas impossible d'imaginer que ceux-ci puissent être aménagés à un rythme plus régulier d'une ou deux journées par semaine selon les disponibilités et l'envergure du domaine abordé.

Pour les « **chantiers encadrés** », les programmes envisagés ne devant pas connaître d'interruption trop pénalisante pour les personnes intéressées les travaux s'enchaînent à intervalles courts.

Concernant les jeunes bénévoles (d'âge scolaire), les périodes propices sont les journées de mercredi et/ou samedi ainsi que les congés scolaires. Pour les autres, comme nous l'avons fait pour la Grotte du Sabotier, les périodes peuvent être programmées en fonction des chantiers et des disponibilités par semaines ou quinzaines (jours ouvrables).

Par principe les bénévoles sont des personnes domiciliées dans la commune mais compte tenu de la spécificité de certains projets obligeant des compétences spécifiques l'association reste ouverte à toute personne bénévole extérieure à la commune.

Les travaux proposés ayant trait à l'amélioration du cadre de vie, la restauration de biens immobiliers et éventuellement la mise en sécurité de certains espaces ils sont affectés aux personnes bénévoles en fonction de leur capacité, de leur degré de technicité mais également de leur pénibilité. S'agissant de bénévolat aucune rémunération ne peut être attendue. En revanche, des compensations matérielles ou intellectuelles peuvent être octroyées, en accord avec le(s) commanditaire(s) ou partenaire(s), aux participants sous forme diverses. Exemple : remise d'une récompense, accès à des activités de loisirs, aide à la préparation de dossier de formation professionnelle et appui à l'entrée en formation professionnelle.



ATELIERS DU PATRIMOINE